

Arrêté n° 2016-99 du 16 février 2016 portant délégation de signature en faveur de Mme Claudia MONTERO MENEI

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

ARRETE:

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Claudia MONTERO MENEI, Maître de Conférences HDR à l'équipe de Neurochirurgie, rattachée au laboratoire MINT, pour signer, au nom du Président, les bons de commande concernant les centres financiers suivants :

N° du centre financier	Intitulé
911UMR161	Equipe de Neurochirurgie
S911UMR161	Equipe de Neurochirurgie

Article 2 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 16 février 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n°2012-88 du 16 février 2012.

Article 3 - Le directeur général des services et l'agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en trois exemplaires originaux.

Le délégant, Christian ROBLEDO Président de l'université Signé

Vu et pris connaissance Signature du délégataire Claudia MONTERO MENEI Signé

Destinataires : Directeur général des services, Agent Comptable, Intéressée, Service Juridique (Registre des actes administratifs), M. BENOIT.

Mis en ligne le 11/05/2016